

## Philippe Durand nommé directeur général délégué de Faradae



**Faradae, spécialiste du financement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques en autoconsommation, annonce la nomination de Philippe Durand au poste de directeur général délégué.**

À 47 ans, diplômé de Toulouse Business School, Philippe Durand apporte avec lui plus de 20 ans d'expertise dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

Après avoir évolué de 2000 à 2010 dans le domaine des achats au sein de l'industrie automobile, il a rejoint le domaine des énergies renouvelables, et plus particulièrement l'énergie photovoltaïque, en intégrant EDF ENR en 2010. Philippe Durand a ainsi occupé pendant 3 ans le poste de responsable des achats, avant d'occuper pendant 9 ans la fonction de Directeur des Opérations d'EDF ENR, dans un contexte de forte croissance des activités.

Plus récemment, Philippe Durand a exercé la fonction de directeur des opérations chez Helixia France, filiale de Volitalia, avant d'intégrer Faradae en septembre 2024.

Avec cette nomination, Faradae a fait le choix d'un professionnel doté d'une solide expérience dans les énergies renouvelables et la gestion de projets photovoltaïques, ayant déjà démontré son engagement en faveur de la transition énergétique à travers ses précédents postes.

### Vers un développement renforcé

**Philippe Durand rejoint Faradae avec l'ambition de soutenir le développement commercial de l'entreprise, et de piloter la structuration des projets solaires jusqu'à leur mise en service.** Dans ses nouvelles fonctions, il souhaite promouvoir des valeurs qui lui sont chères, telles que **l'innovation, l'écoute et l'excellence.**

Sa mission principale sera de renforcer la stratégie commerciale de Faradae et d'optimiser le déploiement des projets énergétiques.

*« Mon goût pour l'entrepreneuriat et ma conviction quant à la pertinence du modèle en autoconsommation m'ont conduit à rejoindre Faradae. Fort de mon expérience dans le développement de projets photovoltaïques, je suis déterminé à soutenir le développement de Faradae, et à accompagner nos clients dans la réponse à leurs enjeux environnementaux, tout en conservant des capacités de financement pour les besoins de leur propre activité »* **déclare Philippe Durand.**

Grâce à son expertise et à son leadership, Philippe Durand est convaincu que l'agilité et les compétences des équipes Faradae, combinées à la pertinence de l'offre de l'entreprise, seront des atouts déterminants pour répondre aux défis énergétiques, juridiques et financiers de leurs clients.



## À propos de Faradae

Faradae, fondée en 2019, intervient en fonds propres pour financer l'autonomie énergétique de ses clients en développant et opérant des installations photovoltaïques en autoconsommation adaptées à chaque foncier. Le cadre juridique qu'elle propose vise à la fois à adresser la diversité des situations (locations, copropriétés, entités publiques et à sécuriser les engagements des parties). Son modèle juridique s'adapte et protège les propriétaires et les utilisateurs, qu'ils soient en location, copropriété ou collectivité.

Faradae finance les coûts d'installation et d'exploitation des générateurs photovoltaïques et des équipements visant à mieux consommer l'énergie produite (batteries, réseaux internes, outils de GTB, IRVE), afin de maximiser l'autonomie énergétique des bâtiments qui en bénéficient ainsi que certains coûts connexes permettant aux utilisateurs de consommer au maximum l'électricité qu'ils produisent et ainsi de gagner en autonomie énergétique. Elle garantit également la maintenance et le suivi du bon fonctionnement des centrales pendant 25 ans, après quoi celles-ci reviennent gratuitement aux propriétaires.

La proposition solution de Faradae permet en outre de répondre aux obligations réglementaires résultant de telles que la loi APER sur la solarisation des parkings et des toitures, du Décret Tertiaire sur la réduction des achats d'énergie, du décret BACS sur la gestion et le contrôle énergétique des bâtiments et la loi LOM sur l'implantation de bornes de recharge. Elle s'adresse en particulier aux propriétaires de locaux et aux locataires de locaux tertiaires, aux établissements de santé et d'hôtellerie et aux collectivités. L'entreprise est également disponible pour des projets de promotion immobilière, qu'ils concernent des logements, des bâtiments tertiaires ou industriels. Faradae offre un schéma unique, sécurisé et profitable pour toutes les parties, visant à les accompagner vers la modification des usages pour plus d'indépendance et d'autonomie énergétique.